

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°85/2022

OBJET : Subvention pour les manifestations culturelles auprès du Conseil Départemental

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra GHIGI-RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Philippe JANIN, Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de ces manifestations en 2023 se monte à **CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENTS EUROS (51 300,00 €) TTC.**

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé à cet effet le plan de financement suivant :

Conseil départemental	15 390.00 €
Part Commune	35 910.00 €
TOTAL	51 300.00 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, ou son représentant à solliciter la participation financière du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2023 et approuve le plan de financement proposé ci-dessus :

AR Prefecture006-210600540-20221216-85A-DE
Reçu le 19/12/2022

Budget des manifestations culturelles 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Réception	2 000 €		
Communication	3 500 €	Subventions Conseil Départemental	15 390 €
Frais administratifs	800 €	Participation Communale	35 910 €
location	2 500 €		
Rémunération des personnels	17 000 €		
Charges sociales	6 500 €		
Prestations	19 000€		
TOTAL	51 300 €	TOTAL	51 300 €

En conséquence, **il est décidé** en Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès de la Région et du Département concernant la programmation relative à l'année 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 17 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 17

Fait et délibéré à Drap le 16 décembre 2022

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/12/2022
Affichage en mairie le : 20/12/2022